

Date de dépôt : 26 août 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Véronique Pürro : Que vont devenir les artistes installés à la SIP?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 juin 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Après le départ de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP), au début des années 1990, des artisans et des artistes ont bénéficié de baux de confiance, évitant ainsi que les bâtiments ne soient squattés ou ne se dégradent. Au fil des ans, les locataires (actuellement une cinquantaine d'artisans et d'artistes) ont investi d'importantes sommes pour aménager et entretenir les lieux, à l'époque en très mauvais état. Depuis 2002, des négociations ont eu lieu avec le propriétaire, la caisse de pension du personnel de l'Etat (CIA), pour trouver des solutions permettant aux deux parties de s'entendre. Hélas, n'arrivant pas à atteindre cet objectif, les pourparlers ont été stoppés et la CIA a résilié récemment la totalité des baux. Cet espace de création à loyer modéré, au centre-ville, dans un bâtiment appartenant au patrimoine industriel de Genève, géré par un collectif d'artisans et d'artistes, doit être préservé. En effet, alors que de nombreux espaces similaires ont disparu ces dernières années à Genève, il est important de tout faire pour que les derniers qui subsistent ne disparaissent à leur tour. Les locaux de la SIP sont par ailleurs idéalement situés pour favoriser la création artistique, le quartier (avec le MAMCO, le Centre d'Art Contemporain, le Centre de la photographie et les nombreuses galeries d'art) étant devenu un quartier important pour la création artistique.

Ma question est la suivante :

Dès lors, nous serions reconnaissants au Conseil d'Etat de nous indiquer par quels moyens, par exemple en agissant au sein de la CIA, il entend agir pour permettre à la cinquantaine d'artisans et d'artistes de rester dans cet espace et de poursuivre leurs travaux.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat reste préoccupé par la situation des lieux culturels à Genève, devenue difficile ces dernières années en raison de la fermeture de nombreux espaces dits alternatifs. Les ateliers à loyer modeste, en tant que principal outil de travail de l'artiste, y jouent un rôle important, puisqu'ils assurent une continuité entre les espaces de formation – Hautes Écoles d'art – et le développement d'une activité professionnelle.

Pour autant, le Conseil d'Etat, autorité de surveillance administrative de la caisse doit se garder d'intervenir dans la gestion ordinaire de CIA, ce qui remettrait en cause l'indépendance que lui confère son caractère paritaire.

En effet, le comité et la direction de la CIA sont les organes de la Caisse. Il leur incombe de veiller à une saine gestion du patrimoine immobilier de la caisse, afin de disposer des ressources nécessaires pour verser les prestations aux assurés.

Ceci étant, il convient de rappeler que la CIA a fait des propositions aux locataires actuels sur la base de loyer compris entre 144 F et 177 F le mètre carré. Pour donner un ordre de grandeur, cela représente un loyer mensuel de 350 F à 443 F par mois pour un local de 30 m². Ces propositions ayant été rejetées par les locataires en place, les baux ont été résiliés. Par l'intermédiaire de son avocat, en date du 11 juin 2009, la caisse s'est toutefois déclarée prête à reprendre des pourparlers si des propositions raisonnables lui étaient faites.

Le Conseil d'Etat souhaite que ces pourparlers conduisent à un accord entre les parties.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER